

Association La 25 ème Heure du Livre -Le Mans.

## **Règlement du concours poésie 2025**

### **Article 1er**

L'association « La 25 ème Heure du Livre » 5 rue des Jacobins 72000 Le Mans - organise un concours de poésie à compter du 1er janvier 2025.

La Date limite de dépôt est fixée au 31 Mai 2025 inclus.

### **Article 2.**

Le thème pour ce concours est le suivant : **Femme (s)**

### **Article 3.**

Les œuvres proposées ne devront pas avoir été publiées ou primées lors d'un précédent concours.

### **Article 4 .**

Les œuvres devront respecter impérativement le thème imposé dans le cadre de ce règlement.

### **Article 5.**

Les poèmes comporteront au maximum une page.

Chaque concurrent ne peut envoyer plus de deux textes.

Toute œuvre ne respectant pas ces consignes ne sera pas examinée par le Jury.

### **Article 6.**

La participation à ce concours est gratuite.

### **Article 7.**

Les concurrents pourront s'exprimer dans le cadre d'une poésie libre.

### **Article 8 .**

Les participants et participantes doivent être majeurs et résident en France.

### **Article 9 .**

Les concurrents ne devront pas signer leur(s) œuvre(s).

Sur la fiche d'inscription, ils mentionneront leurs nom et prénom, leur date de naissance, leur adresse, leur numéro de téléphone, une adresse mail.

Le tout sera glissé dans une enveloppe cachetée à leur nom.

**Article 10.**

Les œuvres pourront être adressées EN PRIORITE sur le formulaire en ligne ou par messagerie à l'adresse suivante : [info@la25heuredulivre.fr](mailto:info@la25heuredulivre.fr)

ou par courrier à l'adresse suivante :  
Association La 25 ème Heure du Livre  
Concours poésie  
5 rue des Jacobins  
72000 LE MANS

Date limite du dépôt : 31 mai 2025 .

**Article 11 .**

Le Jury sera composé de plusieurs membres de l'association et de poètes .

Les membres du Jury ne peuvent participer au concours.

Les délibérations du Jury resteront secrètes jusqu'à la remise des prix, et ses décisions seront sans appel. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

Les concurrents autorisent l'association -avec leur accord express- à la publication de leurs textes sur le site de l'association .

Le premier prix est doté de 500 euros et le second prix de 200 euros.

.

**Article 12.**

La proclamation du Palmarès et la distribution des Prix auront lieu lors du Salon du Livre du Mans, organisé dans le cadre de la Semaine « Faîtes Lire 2025 ».

Chaque concurrent en sera informé personnellement en temps utile.